

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 10 février 2025

Date de l'annonce publique : 31/01/2025

Date de la convocation des conseillers : 31/01/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-02-10 - 9.01 - 2	
Point de l'ordre du jour	9.01 - 2	
Objet	Création de postes - Service technique - Département du secrétariat - Employé communal - Groupe B1	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de créer un poste au service technique, département du secrétariat, sous le statut de l'employé communal dans le groupe d'indemnité B1 ;

Considérant que ce poste s'avère nécessaire pour fournir un soutien renforcé à court et moyen terme au sein du service technique, département du secrétariat technique, afin de répondre aux besoins croissants en matière de gestion des tâches qui en découlent ;

Considérant que les missions et tâches du poste incluront entre autre :

- D'assurer des tâches administratives de gestion et de planification et contribuer au bon déroulement des activités du service technique afin de soutenir le responsable dans l'organisation quotidienne du travail.

Considérant que la définition du statut ne peut être déterminé qu'à l'issue des candidatures présentées et de l'audition des candidats, il est dès lors proposé de créer un poste pour chacun des deux statuts ;

Ouï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste sous le statut de l'employé communal selon les modalités suivantes :

Code	ST/B - E08
Affectation	Service technique
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %
Groupe d'indemnité	B1 ; sous-groupe administratif



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 10 février 2025

Référence

CC.2025-02-10 - 9.01 - 2

Point

9.01 - 2

Objet

Création de postes - Service technique - Département du secrétariat - Employé communal - Groupe B1



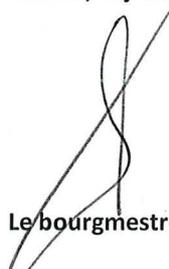
Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 8° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR
EXPEDITION
CONFORME**

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 20 février 2025

Le bourgmestre,  

Le secrétaire communal ff, 